

Nombre d'administrateurs : 34  
Nombre de membres en exercice : 32  
  
Nombre de présents : 21  
Nombre de représentés : 2  
  
Nombre de votants : 23  
  
Pour : 21  
Contre : 0  
Abstention : 2

**DELIBERATION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

**EN SA SEANCE DU 3 OCTOBRE 2019**

**Objet : Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 27 juin 2019**

*Vu le code de l'éducation,  
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,  
Vu les statuts de l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg,  
Vu le règlement intérieur de l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg,*

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE :**

- Le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 27 juin 2019, sous réserve de la modification suivante : en page 10, indiquer « spécialité GCE » et non « département GCE ».

<p>Acte transmis aux autorités de tutelle, Le <b>08 OCT. 2019</b></p>  <p>Le Directeur de l'INSA Strasbourg <b>Romuald BONÉ</b></p>	<p>Fait à Strasbourg, le 3 octobre 2019</p> <p>Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg,</p>  <p><b>Bruno FYOT</b></p>
--	---

Nombre d'administrateurs : 34  
Nombre de membres en exercice : 32  
  
Nombre de présents : 24  
  
Nombre de représentés : 2  
  
Nombre de votants : 26  
  
Pour : 21  
Contre : 0  
Abstention : 5

**DELIBERATION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

**EN SA SEANCE DU 3 OCTOBRE 2019**

**Objet : Lettre d'orientation budgétaire pour l'année 2020**

*Vu le code de l'éducation,  
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,  
Vu les statuts de l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg,  
Vu le règlement intérieur de l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg,*

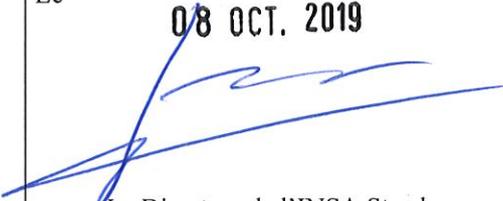
**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE :**

- La lettre d'orientation budgétaire pour l'année 2020, sous réserve de la modification suivante : en page 2, supprimer les majuscules aux termes « Région Grand Est ».

(cf. document joint)

Acte transmis aux autorités de tutelle,  
Le

**08 OCT. 2019**

  
Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Romuald BONÉ

Fait à Strasbourg, le 3 octobre 2019

Le Président du conseil d'administration  
de l'INSA Strasbourg,



Bruno FYOT

Affichage le :

**08 OCT. 2019**

Nombre d'administrateurs : 34  
Nombre de membres en exercice : 32  
  
Nombre de présents : 24  
  
Nombre de représentés : 2  
  
Nombre de votants : 26  
  
Pour : 26  
Contre : 0  
Abstention : 0

**DELIBERATION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

**EN SA SEANCE DU 3 OCTOBRE 2019**

**Objet : Budget rectificatif n°2 – exercice 2019**

*Vu les articles 175, 176, et 177 du décret n°2012 -1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,*

**Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :**

196,80 ETPT sous plafond et 51,80 ETPT hors plafond  
38 274 580 € d'autorisations d'engagement :  
18 575 450 € personnel  
4 079 183 € fonctionnement  
15 619 947 € investissement

28 845 268 € de crédits de paiement :  
18 575 450 € de personnel  
3 818 663 € de fonctionnement  
6 451 155 € d'investissement

26 419 656 € de prévisions de recettes  
2 425 612 € de solde budgétaire déficitaire

**Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :**

3 737 494 € de variation négative de trésorerie  
311 406 € de résultat patrimonial déficitaire  
575 594 € de capacité d'autofinancement  
1 276 575 € de prélèvement sur le fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Acte transmis aux autorités de tutelle,  
Le

**08 OCT. 2019**

Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Romuald BONÉ

Fait à Strasbourg, le 3 octobre 2019  
Le Président du conseil d'administration  
de l'INSA Strasbourg,

Bruno FYOT

Nombre d'administrateurs : 34  
Nombre de membres en exercice : 32  
  
Nombre de présents : 24  
Nombre de représentés : 2  
  
Nombre de votants : 26  
  
Pour : 26  
Contre : 0  
Abstention : 0

**DELIBERATION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION****EN SA SEANCE DU 3 OCTOBRE 2019****Objet : Sorties d'inventaire**

*Vu le code de l'éducation,  
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,  
Vu les statuts de l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg,  
Vu le règlement intérieur de l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg,*

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE :**

- La proposition de sorties d'inventaire ci-jointe.  
(cf. document joint)

Acte transmis aux autorités de tutelle,  
Le

**08 OCT. 2019**

Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Romuald BONÉ

Fait à Strasbourg, le 3 octobre 2019

Le Président du conseil d'administration  
de l'INSA Strasbourg,

Bruno FYOT

Nombre d'administrateurs : 34  
Nombre de membres en exercice : 32  
  
Nombre de présents : 24  
Nombre de représentés : 2  
  
Nombre de votants : 26  
  
Pour : 26  
Contre : 0  
Abstention : 0

**DELIBERATION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION****EN SA SEANCE DU 3 OCTOBRE 2019**

**Objet : Rapport d'activités du centre de formation continue pour l'année universitaire 2018-2019**

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,*

*Vu les statuts de l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg,*

*Vu le règlement intérieur de l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg,*

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE :**

- Le rapport d'activités du centre de formation continue de l'INSA Strasbourg pour l'année universitaire 2018-2019.

(cf. document joint)

Acte transmis aux autorités de tutelle,

Le **08 OCT. 2019**



Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Romuald BONÉ

Fait à Strasbourg, le 3 octobre 2019

Le Président du conseil d'administration  
de l'INSA Strasbourg,



Bruno FYOT

Nombre d'administrateurs : 34  
Nombre de membres en exercice : 32  
  
Nombre de présents : 20  
  
Nombre de représentés : 1  
  
Nombre de votants : 21  
  
Pour : 21  
Contre : 0  
Abstention : 0

**DELIBERATION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

**EN SA SEANCE DU 3 OCTOBRE 2019**

**Objet : Conventions avec le COSTIC – protocole d'application de la convention INSA/UMGCCP/COSTIC  
du 1<sup>er</sup> septembre 2017 – annexe financière pour l'année universitaire 2019-2020**

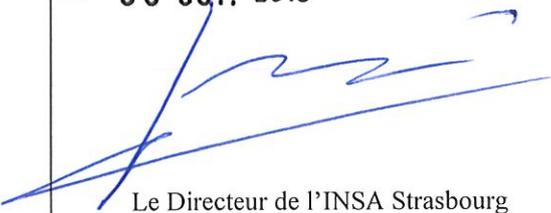
*Vu le code de l'éducation,  
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,  
Vu les statuts de l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg,  
Vu le règlement intérieur de l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg,*

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE :**

- Le protocole d'application de la convention INSA/UMGCCP/COSTIC du 1<sup>er</sup> septembre 2017 – annexe financière pour l'année universitaire 2019-2020

(cf. document joint)

Acte transmis aux autorités de tutelle,  
Le **08 OCT. 2019**

  
Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Romuald BONÉ

Fait à Strasbourg, le 3 octobre 2019

Le Président du conseil d'administration  
de l'INSA Strasbourg,

  
Bruno FYOT

Nombre d'administrateurs : 34  
Nombre de membres en exercice : 32  
  
Nombre de présents : 20  
Nombre de représentés : 1  
  
Nombre de votants : 21  
Pour : 21  
Contre : 0  
Abstention : 0

**DELIBERATION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

**EN SA SEANCE DU 3 OCTOBRE 2019**

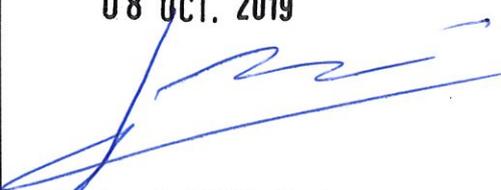
Objet : Conventions avec le COSTIC – convention de mécénat

*Vu le code de l'éducation,  
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,  
Vu les statuts de l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg,  
Vu le règlement intérieur de l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg,*

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE :**

- La convention de mécénat de compétences conclue entre l'INSA Strasbourg et le COSTIC pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

(cf. document joint)

<p>Acte transmis aux autorités de tutelle, Le <b>08 OCT. 2019</b></p>  <p>Le Directeur de l'INSA Strasbourg <b>Romuald BONÉ</b></p>	<p>Fait à Strasbourg, le 3 octobre 2019 Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg,</p>  <p><b>Bruno FYOT</b></p>
--	--

Nombre d'administrateurs : 34  
Nombre de membres en exercice : 32  
  
Nombre de présents : 24  
  
Nombre de représentés : 2  
  
Nombre de votants : 26  
  
Pour : 26  
Contre : 0  
Abstention : 0

**DELIBERATION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION****EN SA SEANCE DU 3 OCTOBRE 2019**

**Objet : Règlement intérieur de la bibliothèque de l'INSA Strasbourg**

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,*

*Vu les statuts de l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg,*

*Vu le règlement intérieur de l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg,*

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE :**

- Le règlement intérieur de la bibliothèque de l'INSA Strasbourg  
(cf. document joint)

Acte transmis aux autorités de tutelle,

Le **08 OCT. 2019**

  
Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Romuald BONÉ

Fait à Strasbourg, le 3 octobre 2019  
Le Président du conseil d'administration  
de l'INSA Strasbourg,

  
Bruno FYOT

**DELIBERATION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

**EN SA SEANCE DU 3 OCTOBRE 2019**

**Objet : Election des membres de la section disciplinaire du conseil d'administration compétente à l'égard des usagers – collège 1° professeurs des universités ou personnels assimilés**

*Vu le code de l'éducation,  
Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,*

Afin de constituer la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers, dans le collège des professeurs des universités ou personnels assimilés dans lequel 1 siège féminin et 1 siège masculin sont à pourvoir :

Sièges à pourvoir : 1 siège féminin et 1 siège masculin

➤ Siège féminin :

**Mme Françoise Feugeas, représentante élue dans le collège des professeurs des universités ou assimilés au conseil d'administration, est désignée d'office.**

➤ Siège masculin :

Après appel à candidature, est candidat M. Cyrille Chazallon.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Collège des PU ou assimilés	3
Nombre de votants	3
Présents	3
Représentés	0
Nombre de voix POUR	3
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

**M. Cyrille Chazallon est élu membre du collège des professeurs des universités, au sein de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers.**

Acte transmis aux autorités de tutelle,  
Le

**08 OCT. 2019**

Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Romuald BONÉ

Fait à Strasbourg, le 3 octobre 2019  
Le Président du conseil d'administration  
de l'INSA Strasbourg,

Bruno FYOT

**DELIBERATION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

**EN SA SEANCE DU 3 OCTOBRE 2019**

**Objet : Election des membres de la section disciplinaire du conseil d'administration compétente à l'égard des usagers – collège 2° maîtres de conférences ou assimilés**

*Vu le code de l'éducation,  
Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,*

Afin de constituer la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers, dans le collège des maîtres de conférences ou personnels assimilés dans lequel 1 siège féminin et 1 siège masculin sont à pourvoir :

Sièges à pourvoir : 1 siège féminin et 1 siège masculin

- **Siège féminin : Mme Carmen Vasile-Muller, représentante élue au conseil d'administration dans le collège des maîtres de conférences ou assimilés, est désignée d'office.**
- **Siège masculin :**

Après appel à candidature, est candidat : M. Jean-Baptiste Bouvenot

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Collège des MCF ou assimilés	3
Nombre de votants	3
Présents	3
Représentés	0
Nombre de voix POUR	3
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

**M. Jean-Baptiste Bouvenot est élu membre du collège des maîtres de conférences ou assimilés, au sein de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers.**

Acte transmis aux autorités de tutelle,

Le

**08 OCT. 2019**

Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Romuald BONÉ

Fait à Strasbourg, le 3 octobre 2019

Le Président du conseil d'administration  
de l'INSA Strasbourg,

Bruno FYOT

Affichage le :

**08 OCT. 2019**

**DELIBERATION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

**EN SA SEANCE DU 3 OCTOBRE 2019**

**Objet : Election des membres de la section disciplinaire du conseil d'administration compétente à l'égard des usagers – collège 3° représentants des personnels titulaires, exerçant des fonctions d'enseignement, appartenant à un autre corps de fonctionnaires**

*Vu le code de l'éducation,  
Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,*

Afin de constituer la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers, dans le collège des personnels titulaires exerçant des fonctions d'enseignement appartenant à un autre corps de fonctionnaires, dans lequel 1 siège féminin et 1 siège masculin sont à pourvoir :

Sièges à pourvoir : 1 siège féminin et 1 siège masculin

➤ Siège féminin : **Mme Nathalie Gast, représentante élue au conseil d'administration dans le collège des autres personnels enseignants, est désignée d'office.**

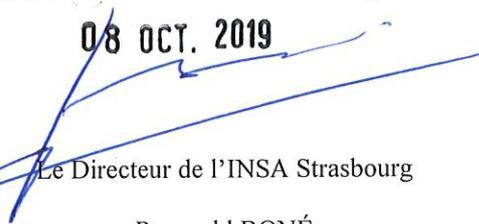
➤ Siège masculin :

Après appel à candidature, est candidat : M. Bertrand Guyvarc'h

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Collège des autres personnels enseignants	3
Nombre de votants	3
Présents	3
Représentés	0
Nombre de voix POUR	3
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

**M. Bertrand Guyvarc'h est élu membre du collège des représentants des personnels titulaires, exerçant des fonctions d'enseignement, appartenant à un autre corps de fonctionnaires, au sein de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers.**

Acte transmis aux autorités de tutelle, Le <b>08 OCT. 2019</b>  Le Directeur de l'INSA Strasbourg <b>Romuald BONÉ</b>	Fait à Strasbourg, le 3 octobre 2019 Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg,  <b>Bruno FYOT</b>
--	--

**DELIBERATION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

**EN SA SEANCE DU 3 OCTOBRE 2019**

**Objet : Election des membres de la section disciplinaire du conseil d'administration compétente à l'égard des usagers – collège 4° usagers**

*Vu le code de l'éducation,  
Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,*

Afin de constituer la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers, dans le collège des usagers qui comprend 6 membres titulaires, à parité femmes-hommes, et 6 membres suppléants, à parité femmes-hommes :

Sièges à pourvoir : 3 sièges titulaires féminins et 3 sièges titulaires masculins  
3 sièges suppléants féminins et 3 sièges suppléants masculins

Les 5 usagers titulaires élus au conseil d'administration sont désignés d'office. Il s'agit de :

- Femmes : Mme Chloé Huyghe et Mme Charlotte Goulet
- Hommes : M. Luc Doppler, M. Gaëtan Bertrand et M. Paul Ettwiller

Un tirage au sort détermine l'ordre pour siéger :

Usagers de sexe féminin :

**1<sup>ère</sup> titulaire femme : Chloé Huyghe**

**2<sup>ème</sup> titulaire femme : Charlotte Goulet**

Usagers de sexe masculin :

**1<sup>er</sup> titulaire homme : Gaëtan Bertrand**

**2<sup>ème</sup> titulaire homme : Luc Doppler**

**3<sup>ème</sup> titulaire homme : Paul Ettwiller**

Après appel à candidature pour le 3<sup>ème</sup> siège de titulaire de sexe féminin et les 6 sièges de suppléants (3 de sexe féminin et 3 de sexe masculin) :

Sont candidat(e)s :

- Mme Mathilde Berthet
- Mme Emma Dupuy
- Mme Louise Germain
- Mme Marianne Moyon
- M. Florian Bayle
- M. Tristan Drussel
- M. Adrien Jacquet

*En cas d'égalité de voix, le membre le plus âgé est désigné.*

**Sont élu(e)s :**

Nombre de membres en exercice collège usagers	5
Nombre de votants	5
Présents	5
Représentés	0

Affichage le :

**3<sup>ème</sup> Titulaire femme : Mme Emma Dupuy**

Nombre de voix POUR	5
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

**1<sup>ère</sup> suppléante femme : Mme Mathilde Berthet**

Nombre de voix POUR	4
Nombre de voix CONTRE	1
Nombre d'ABSTENTIONS	0

**2<sup>ème</sup> suppléante femme : Mme Louise Germain**

Nombre de voix POUR	4
Nombre de voix CONTRE	1
Nombre d'ABSTENTIONS	0

**3<sup>ème</sup> suppléante femme : Mme Marianne Moyon**

Nombre de voix POUR	4
Nombre de voix CONTRE	1
Nombre d'ABSTENTIONS	0

**1<sup>er</sup> suppléant homme : M. Tristan Drussel**

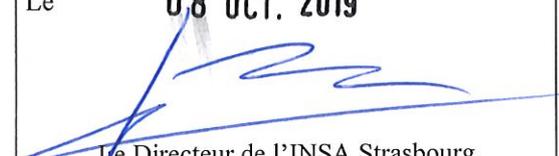
Nombre de voix POUR	5
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

**2<sup>ème</sup> suppléant homme : M. Adrien Jacquet**

Nombre de voix POUR	5
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

**3<sup>ème</sup> suppléant homme : M. Florian Bayle**

Nombre de voix POUR	5
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Acte transmis aux autorités de tutelle, Le <b>08 OCT. 2019</b>  Le Directeur de l'INSA Strasbourg <b>Romuald BONÉ</b>	Fait à Strasbourg, le 3 octobre 2019 Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg,  <b>Bruno FYOT</b>
--	--

Affichage le : **08 OCT. 2019**

**DELIBERATION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

**EN SA SEANCE DU 3 OCTOBRE 2019**

**Objet : Election des membres de la section disciplinaire du conseil d'administration compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants – collège 1° professeurs des universités ou personnels assimilés**

*Vu le code de l'éducation,  
Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,*

Afin de constituer la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et enseignants, dans le collège des professeurs des universités ou assimilés au sein duquel 2 sièges de sexe féminin et 2 sièges de sexe masculin sont à pourvoir :

Sièges à pourvoir : 2 sièges de sexe féminin et 2 sièges sexe masculin

- Sièges de professeurs des universités ou assimilés de sexe féminin :
- Siège n°1 : **Mme Françoise Feugeas, représentante élue dans le collège des professeurs des universités ou assimilés au conseil d'administration, est désignée d'office.**
  - Siège n°2 : Après appel à candidature parmi les professeurs des universités ou assimilés de sexe féminin de l'INSA Strasbourg, est candidate Mme Monica Siroux.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Collège des PU ou assimilés	3
Nombre de votants	3
Présents	3
Représentés	0
Nombre de voix POUR	3
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

**Mme Monica Siroux est élue membre du collège des professeurs des universités ou personnels assimilés, au sein de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et enseignants.**

Affichage le :

- Sièges de professeurs des universités ou assimilés de sexe masculin : 2 sièges à pourvoir

**M. Cyrille Chazallon et M. Hervé Pelletier**, représentants élus au conseil d'administration dans le collège des professeurs des universités ou assimilés, **sont désignés d'office**.

L'ordre pour siéger est déterminé par tirage au sort.

Tirage au sort :

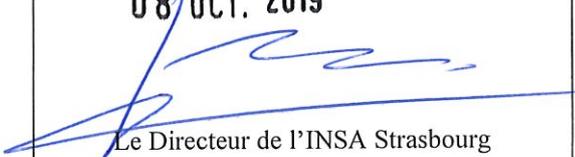
Siège n°1 : **M. Cyrille Chazallon**

Siège n° 2 : **M. Hervé Pelletier**

Acte transmis aux autorités de tutelle,

Le

**08 OCT. 2019**

  
Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Romuald BONÉ

Fait à Strasbourg, le 3 octobre 2019  
Le Président du conseil d'administration  
de l'INSA Strasbourg,

  
Bruno FYOT

Acte n° 79 / 2019

**DELIBERATION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

**EN SA SEANCE DU 3 OCTOBRE 2019**

**Objet : Election des membres de la section disciplinaire du conseil d'administration compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants – collège 2° maîtres de conférences ou personnels assimilés titulaires**

*Vu le code de l'éducation,  
Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,*

Afin de constituer la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et enseignants, dans le collège des maîtres de conférences (MCF) ou personnels assimilés titulaires, au sein duquel 2 sièges de sexe féminin et 2 sièges de sexe masculin sont à pourvoir :

Sièges à pourvoir : 2 sièges de sexe féminin et 2 sièges sexe masculin

- Sièges de maîtres de conférences ou assimilés de sexe féminin :
- Siège n°1 : **Mme Carmen Vasile-Muller, représentante élue au conseil d'administration dans le collège des maîtres de conférences ou assimilés, est désignée d'office.**
- Siège n°2 : Après appel à candidature au sein des maîtres de conférences ou assimilés de sexe féminin de l'INSA Strasbourg, est candidate Mme Emilie Steveler.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Collège des MCF ou assimilés	3
Nombre de votants	3
Présents	3
Représentés	0
Nombre de voix POUR	3
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

**Mme Emilie Steveler est élue membre du collège des maîtres de conférences ou personnels assimilés, au sein de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et enseignants.**

Affichage le :

- Sièges de maîtres de conférences ou assimilés de sexe masculin : 2 sièges à pourvoir

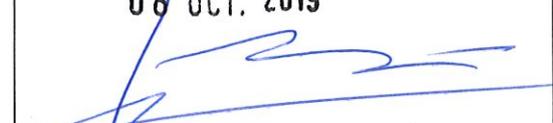
**M. Jean-Baptiste Bouvenot et M. François Geiskopf**, représentants élus dans le collège des maîtres de conférences ou assimilés au conseil d'administration, **sont désignés d'office**.

L'ordre pour siéger est déterminé par tirage au sort.

Tirage au sort :

Siège n°1 : M. Jean-Baptiste Bouvenot

Siège n° 2 : M. François Geiskopf

<p>Acte transmis aux autorités de tutelle, Le <b>08 OCT. 2019</b></p>  <p>Le Directeur de l'INSA Strasbourg Romuald BONÉ</p>	<p>Fait à Strasbourg, le 3 octobre 2019 Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg,</p>  <p>Bruno FYOT</p>
---	---

**DELIBERATION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

**EN SA SEANCE DU 3 OCTOBRE 2019**

**Objet : Election des membres de la section disciplinaire du conseil d'administration compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants – collège 3° représentants des personnels titulaires exerçant des fonctions d'enseignement et appartenant à un autre corps de fonctionnaires**

*Vu le code de l'éducation,  
Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,*

Afin de constituer la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et enseignants, dans le collège des autres personnels titulaires exerçant des fonctions d'enseignement au sein duquel sont à pourvoir 1 siège de sexe féminin et 1 siège de sexe masculin parmi les autres personnels titulaires exerçant des fonctions d'enseignement :

Sièges à pourvoir : 1 siège de sexe féminin et 1 siège sexe masculin

- Siège « autres personnels enseignants titulaires » de sexe féminin :

**Mme Nathalie Gast, représentante élue au conseil d'administration dans le collège des autres personnels enseignants, est désignée d'office.**

- Siège « autres personnels enseignants titulaires » de sexe masculin :

Après appel à candidature, est candidat M. Bertrand Guyvarc'h.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Collège des autres personnels enseignants	3
Nombre de votants	3
Présents	3
Représentés	0
Nombre de voix POUR	3
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

**M. Bertrand Guyvarc'h est élu membre du collège des « personnels titulaires exerçant des fonctions d'enseignement et appartenant à un autre corps de fonctionnaires » au sein de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et enseignants.**

Acte transmis aux autorités de tutelle,

Le

**08 OCT. 2019**

Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Romuald BONÉ

Fait à Strasbourg, le 3 octobre 2019  
Le Président du conseil d'administration  
de l'INSA Strasbourg,

Bruno FYOT

Nombre d'administrateurs : 34  
Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de présents : 19

Nombre de représentés : 1

Nombre de votants : 20

Pour : 15

Contre : 3

Abstention : 2

**DELIBERATION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

**EN SA SEANCE DU 3 OCTOBRE 2019**

Objet : Primes de responsabilité pédagogique (PRP) pour l'année universitaire 2019-2020

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,*

*Vu les statuts de l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg,*

*Vu le règlement intérieur de l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg,*

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE :**

- Les propositions relatives à la liste des responsabilités pédagogiques ouvrant droit à la prime de responsabilités pédagogiques ainsi que le montant de la prime.

(cf. document joint)

Acte transmis aux autorités de tutelle,

Le

**08 OCT. 2019**

Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Romuald BONÉ

Fait à Strasbourg, le 3 octobre 2019

Le Président du conseil d'administration  
de l'INSA Strasbourg,

Bruno FYOT

Nombre d'administrateurs : 34  
Nombre de membres en exercice : 32  
  
Nombre de présents : 19  
  
Nombre de représentés : 1  
  
Nombre de votants : 20  
  
Pour : 20  
Contre : 0  
Abstention : 0

**DELIBERATION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

**EN SA SEANCE DU 3 OCTOBRE 2019**

Objet : **Fiche de mission développement durable et responsabilité sociétale**

*Vu le code de l'éducation,  
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,  
Vu les statuts de l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg,  
Vu le règlement intérieur de l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg,*

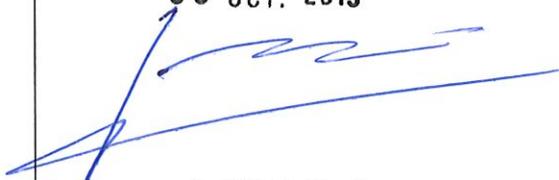
**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE :**

- La fiche de mission développement durable et responsabilité sociétale

(cf. document joint)

Acte transmis aux autorités de tutelle,  
Le

**08 OCT. 2019**

  
Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Romuald BONÉ

Fait à Strasbourg, le 3 octobre 2019

Le Président du conseil d'administration  
de l'INSA Strasbourg,



Bruno FYOT

Affichage le :

**08 OCT. 2019**

Nombre d'administrateurs : 34  
Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de présents : 20

Nombre de représentés : 1

Nombre de votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**EN SA SEANCE DU 3 OCTOBRE 2019**

Objet : Contrat de licence de logiciel INSA / SATT Conectus Alsace / société Exelop

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,*

*Vu les statuts de l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg,*

*Vu le règlement intérieur de l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg,*

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE :

- Le contrat de licence de logiciel entre l'INSA Strasbourg, la SATT Conectus Alsace et la société de droit suisse Exelop.

(cf. document joint)

Acte transmis aux autorités de tutelle,

Le

**08 OCT. 2019**

Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Romuald BONÉ

Fait à Strasbourg, le 3 octobre 2019

Le Président du conseil d'administration  
de l'INSA Strasbourg,

Bruno FYOT